



Strasbourg, 18 novembre 2020

CDCT(2020)08

COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

5^{ème} Réunion plénière

Visioconférence, 17-18 novembre 2020

En ligne

Rapport abrégé et Liste des points examinés et des décisions prises

Secrétariat de la Division anti-terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

DGI-CDCT@coe.int / www.coe.int/terrorism

Le Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) du Conseil de l'Europe, réuni les 17 et 18 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

Exprime sa compassion pour les victimes des attentats odieux commis récemment en Autriche et en France et sa solidarité avec les Gouvernements autrichien et français dans leur lutte contre la menace terroriste en Europe.

- Prend note des remarques liminaires de M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité. M. Kleijssen adresse ses condoléances aux États membres frappés récemment par des attentats et évoque l'importance de l'activité normative du CDCT et la nécessité pour le Comité et le Conseil de l'Europe de rester à la pointe de la lutte contre le terrorisme. À ce sujet, M. Kleijssen salue les travaux passés et présents du CDCT et invite le Comité à incorporer certains des thèmes sur lesquels il travaille actuellement ou prévoit de travailler dans un instrument juridiquement contraignant, tel qu'un éventuel deuxième protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196).

2. Adoption de l'ordre du jour

- Adopte l'ordre du jour et l'ordre des travaux.

3. Communication du Président, du Secrétariat et des délégations

- Prend note des informations fournies par sa Présidente, Mme Vișoiu, en particulier sur les résultats de la réunion du Bureau des 16 et 17 septembre 2020. Mme Vișoiu informe également le Comité au sujet de sa réponse écrite aux questions adressées par la Secrétaire Générale aux président(e)s des comités ad hoc et directeurs concernant les méthodes de travail et l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leurs travaux.
- Prend note des informations fournies par le Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, M. Carlo Chiaromonte, concernant l'avancement des activités et dossiers divers relevant du CDCT depuis la 4^{ème} Réunion plénière, et notamment du fait que malgré les restrictions des travaux du Comité liées à la pandémie de COVID-19 de nombreuses réunions en ligne ont pu être organisées au niveau des groupes de travail et que le Secrétariat a assuré une présence et une participation en ligne aux événements pertinents organisés par d'autres organisations et instances intergouvernementales.
- Diffuse auprès des autorités nationales compétentes l'« Outil pour l'évaluation préliminaire du risque qu'une attaque terroriste soit commise par des individus radicalisés », considéré comme un instrument extrêmement utile et précieux pour la prévention des attentats terroristes.
- Approuve la proposition du Bureau de reporter l'examen de la question de la « définition du terrorisme » à la première réunion plénière de 2021, sous réserve que les conditions de santé publique le permettent, et de prolonger jusqu'au 1^{er} mars 2021 le délai de soumission des observations concernant la question de la définition du terrorisme.
- Tient un premier échange de vues sur le bioterrorisme sur la base du document préparé par le Secrétariat (doc. CDCT(2020)05) et charge celui-ci d'élaborer, pour approbation par le Bureau, un questionnaire sur la portée éventuelle de l'action du Conseil de l'Europe concernant le bioterrorisme.

- Prend note du rapport analytique transmis au CDCT par le Centre antiterroriste de la Communauté des États indépendants (CEI), intitulé « Spécificités de la menace bioterroriste dans le contexte actuel (2020) ».
- Prend note de la proposition de la Fédération de Russie au CDCT d'examiner la question de la « communication fautive sur le terrorisme » en tant que thème éventuel des futurs travaux du Comité.
- Prend note des observations de l'Autriche concernant l'attentat commis récemment à Vienne.
- Prend note des informations fournies par Saint-Marin concernant les changements récents apportés à son cadre juridique contre le terrorisme.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme – Travaux et activités futurs du CDCT

- Examine et commente l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (2018 – 2022).

Activité 1.5 – Financement du terrorisme

- Approuve la décision du Bureau de reporter cette activité jusqu'en 2021 et la proposition qu'une lettre de la Présidente soit adressée à la Présidente de Moneyval afin de la consulter sur la manière de mener cette activité.

Activité 2.4 – Entraide judiciaire en matière pénale, extradition et recours à des équipes communes d'enquête en relation avec le terrorisme

- Reporte la mise en œuvre de l'activité 2.4 jusqu'en 2022.

Activité 3.4 – Identification des menaces terroristes émergentes

- Charge le Secrétariat d'organiser, au début de l'année prochaine, une réunion du groupe de travail composé d'experts nommés par les membres du CDCT, qui préparera une étude approfondie sur les menaces terroristes émergentes. Ce groupe de travail sera assisté par un expert universitaire. Son étude, attendue par le CDCT au cours du premier semestre 2021, permettra de poursuivre les discussions en vue notamment de la rédaction de la prochaine stratégie quinquennale de lutte contre le terrorisme (2023 – 2027).

Activité 3.5 – Le rôle des femmes et des enfants dans le terrorisme

- Reporte jusqu'en 2021, eu égard au contexte sanitaire actuel, la Conférence internationale sur les rôles des femmes et des enfants, initialement prévue les 3 et 4 décembre 2020 (date et lieu à confirmer).

Activité 3.6 – Réponses des services répressifs et d'urgence pendant et immédiatement après les attentats

- Tient un échange de vues sur la manière de procéder à la mise en œuvre de l'activité 3.6 et charge le Secrétariat de préparer un document incluant des propositions concrètes sur la manière de mettre en œuvre cette activité en 2021 ou 2022.

Activité 3.2 – Évaluation des risques présentés par les individus mis en cause ou condamnés pour infractions terroristes

- Approuve la proposition du Bureau de mettre en œuvre cette activité de toute urgence et de créer un groupe de rédaction ou de travail composé d'experts et chargé de préparer une recommandation en 2021 pour approbation par le CDCT. Les membres suivants du CDCT indiquent à titre provisoire leur souhait de faire partie du groupe : États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Royaume-Uni, Tunisie et Turquie. Les autres membres du CDCT sont invités à indiquer au Secrétariat au plus tard le 30 novembre 2020 s'ils souhaitent faire partie de ce groupe de rédaction ou de travail.

5. Sensibilisation sur la radicalisation et autres mesures de prévention à l'usage des professionnels de première ligne, en particulier dans les écoles

- Examine et tient un premier échange de vues sur l'avant-projet de recommandation sur les « Mesures visant à protéger les adolescents contre la radicalisation à des fins terroristes » établi par les États membres intéressés, avec le soutien d'un expert indépendant, par une procédure écrite.
- Fournit à l'expert indépendant des orientations supplémentaires sur la manière de poursuivre la rédaction de la recommandation.
- Charge le Secrétariat de soumettre le projet de recommandation, tel qu'amendé par le CDCT, aux autres comités concernés du Conseil de l'Europe, pour commentaires et suggestions.
- Prépare la version finale du projet de recommandation, pour examen et approbation par le CDCT dès que ces consultations seront achevées.

6. Le terrorisme et le crime organisé transnational (CDCT-TTOC)

- Approuve le projet de Lignes directrices sur les « Liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational », tel qu'amendé par le CDCT, et charge le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour adoption formelle.
- Approuve le projet d'Exposé des motifs des Lignes directrices sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational, qui sera également soumis au Comité des Ministres pour information.

7. Groupe de travail sur la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales (CDCT-GE)

- Tient un échange de vues avec l'un des coprésidents du Groupe de travail sur la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales (CDCT-GE), M. Nicola PIACENTE (Italie), au sujet des résultats des délibérations de la 2^{ème} réunion du CDCT-GE tenue en ligne les 13-14 octobre 2020.
- Prend note de la position de la Fédération de Russie concernant certains éléments du projet de recommandation.
- Prend note des suggestions de rédaction et des commentaires de la Suède et charge le Secrétariat de transmettre ces informations au CDCT-GE en temps utile pour sa prochaine

réunion, y compris le fait que le CDCT salue le travail accompli jusqu'à présent par le groupe de travail.

8. Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers

- Examine le document d'information préparé par le Secrétariat et prend note des informations transmises oralement.

9. Réseau de points de contact uniques pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme

- Examine le document d'information préparé par le Secrétariat et prend note des informations transmises oralement par ce dernier, notamment sur les résultats de la 2^{ème} réunion du Réseau et sur la préparation des fiches d'information pour les États participants, qui seront distribuées pour l'information des autres délégations du CDCT intéressées.
- Appelle tous les États membres à rejoindre ce Réseau et à le promouvoir dans leurs relations bilatérales et multilatérales.

10. La Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)

- Prend note des informations actualisées fournies concernant le nombre de signatures et de ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et de son Protocole additionnel (STCE n° 217).
- Prend note du Résumé du Rapport d'évaluation thématique sur la mise en œuvre de l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217), ainsi que des informations fournies oralement par le Président de la Consultation des Parties, M. Nicola PIACENTE (Italie).
- Se félicite des informations fournies par la Norvège, les Pays-Bas, Saint-Marin et la Suisse concernant leurs procédures respectives de ratification en cours de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et de son Protocole additionnel (STCE n° 217).
- Appelle les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la Convention et le Protocole additionnel susmentionnés.

11. Élections

- Reporte l'élection d'un nouveau membre du Bureau en remplacement de M. Derhan DOĞAN (Turquie) jusqu'à ce que le CDCT puisse de nouveau se réunir en personne.
- Remercie M. Doğan pour son travail au sein du Bureau et du Comité.
- Prolonge d'une année le mandat de sa Présidente, Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), et de son vice-Président, M. Antonios PAPAMATTHAIU (Grèce).

12. Points pour information

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) sur les développements les plus récents dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la criminalité.

13. Questions diverses

- Prend note des informations fournies par la Fédération de Russie concernant les évolutions récentes en matière de coopération contre le terrorisme entre les pays du BRICS, notamment l'adoption de la Stratégie anti-terroriste du BRICS.
- Prend note des informations fournies par écrit par la Suisse concernant les activités pertinentes du GCTF.

14. Date et lieu de la 6^{ème} Réunion plénière du CDCT

- Compte tenu du contexte sanitaire actuel en Europe, charge le Bureau de convenir d'une date et d'un lieu pour la prochaine réunion du Comité.

15. Adoption du Rapport abrégé et de la Liste des points examinés et des décisions prises

- Examine et adopte le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des discussions prises.